

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron-les-Chapelles, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail - St Samson, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29

FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 28 février 2023

Convocation du : 20 février 2023

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 11

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR THIREAU JOEL, MR DUPLAINE LOIC, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNALT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE.

Absents Excusés : MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2023-004 Approbation avant-projet : Réfection de canalisation de BEL AIR sur la commune de ST JULIEN DU TERROUX - Travaux en régie, demande de subvention et acceptation du plan de financement

Monsieur le Président, informe le comité syndical qu'il y a lieu d'entreprendre un DEPLACEMENT de canalisation au lieudit de BEL AIR sur la commune de ST JULIEN DU TERROUX afin de renouveler 550 m de conduite.

L'ensemble des travaux comprenant la fourniture et la pose de ces canalisations et de ces branchements, est estimé à 11 664,28 € H.T, les travaux seront effectués en régie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Plan de financement :

Subventions Département (30%)

3 499.28 € H.T.

Autofinancement

8 165.00 € H.T.

11 664.28 € H.T.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de déplacement de canalisation sur la commune de ST JULIEN DU TERROUX au lieudit de BEL AIR, tel que décrit ci-dessus,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Mayenne une subvention
- Approuve la demande de dérogation faite le 24 FEVRIER 2023 afin de commencer et effectuer les travaux en AVRIL 2023
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire afin de constituer le financement.

Pour copie certifiée conforme,
A St Aignan de Couptrain, le 28 février 2023

Le Président,
J.-L. LECOURT

